

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 331

**LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES :
ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE PAR L'INFIRMIER**



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°331 LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES : ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE PAR L'INFIRMIER

N° du stage	331	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers exerçant en santé mentale.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un psychiatre.
- Un infirmier senior.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Définir les enjeux pour les patients.
- Connaître les responsabilités de l'infirmier concernant les médicaments psychotropes.
- Renforcer le travail en équipe autour de la délivrance et de la surveillance des médicaments psychotropes.
- Connaître, comprendre, administrer et savoir informer le patient à propos de son traitement anxiolytique et/ou hypnotique.
- Connaître, comprendre, administrer et savoir informer le patient à propos de son traitement antidépresseur.
- Connaître, comprendre, administrer et savoir informer le patient à propos de son traitement thymorégulateur.
- Connaître, comprendre, administrer et savoir informer le patient à propos de son traitement antipsychotique.
- Connaître, comprendre, administrer et savoir informer le patient à propos de son traitement d'accompagnement de la dépendance.
- Connaître, comprendre, administrer et savoir informer le patient mineur et sa famille à propos de son traitement.

- Connaître, comprendre, administrer et savoir informer le patient âgé et sa famille à propos de son traitement.

CONTENU

1. Les enjeux pour le patient.
2. Les responsabilités de l'infirmier.
3. L'infirmier et le travail en équipe autour des médicaments du patient.
4. Les anxiolytiques et hypnotiques : liste des principes actifs, explications à donner aux patients et questions qui restent posées aux infirmiers.
5. Les antidépresseurs : liste des principes actifs, explications à donner aux patients et questions qui restent posées aux infirmiers.
6. Les thymorégulateurs : liste des principes actifs, explications à donner aux patients et questions qui restent posées aux infirmiers.
7. Les neuroleptiques : liste des principes actifs, explications à donner aux patients et questions qui restent posées aux infirmiers.
8. Les médicaments utilisés en addictologie, principes actifs, explications à donner aux patients et questions qui restent posées aux infirmiers.
9. Les médicaments délivrés en pédopsychiatrie, principes actifs spécifiques et explications à donner au mineur et à ses parents.
10. Les médicaments délivrés aux personnes âgées et les explications à donner à la personne âgée et aux proches.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Tout professionnel concerné par le DPC**
: Orientation n°31 : Bon usage des médicaments

N°331 LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES : ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE PAR L'INFIRMIER

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

N°331 LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES : ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE PAR L'INFIRMIER

N° du stage	331	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

 M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr